

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00400

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL EN JAREZ – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D2021004000

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL EN JAREZ – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière de distribution d'eau potable depuis le 01/01/2016. Le contrat de délégation de service public sur le territoire de la commune de Saint-Paul-en-Jarez arrive à échéance le 30/11/2021.

Par délibération N° 2021.00030 en date du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a :

- *« approuvé le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable par voie d'affermage pour une durée de 3 ans et 4 mois dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe,*
- *autorisé Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L. 1410-1 et suivants, R. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*
- *autorisé Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce permettant une résolution satisfaisante de cette affaire. »*

Ainsi, Saint-Etienne Métropole a engagé une procédure d'attribution d'un contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Saint-Paul-en-Jarez conformément aux règles procédurales prévues par le Code de la Commande Publique (se substituant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 (ordonnance concession) et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 (décret concession) depuis le 1^{er} avril 2019) et aux articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, L1.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Trois candidats : Société STEPHANOISE DES EAUX, CHOLTON et VEOLIA Eau ont remis une offre. Suite à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, le Président a décidé d'engager des négociations avec les trois candidats.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport présentant notamment la liste des soumissionnaires admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société

soumissionnaire retenue et l'économie générale du contrat. Ce rapport a été transmis aux conseillers métropolitains et est annexé à la présente délibération.

Considérant le résultat des discussions engagées avec les soumissionnaires admis à la négociation et au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat, l'offre de l'entreprise STEPHANOISE DES EAUX constitue donc la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour Saint-Etienne Métropole, par application des critères relatifs à la valeur technique et la qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur et aux prix et aspects financiers et leur pondération.

Economie générale du contrat

Périmètre – Durée

Le contrat d'affermage porte sur l'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Paul-en-Jarez, membre de Saint-Etienne Métropole pour une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois à compter de sa prise d'effet, fixée au 1^{er} décembre 2021.

Obligations du délégataire

Les obligations du délégataire comportent notamment les prestations suivantes :

- l'entretien et la surveillance des installations de distribution d'eau potable (ouvrages, réseaux et accessoires de réseau, branchements, compteurs),
- la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau distribuée, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résorption de ces situations dans les limites définies par le contrat,
- la réalisation des travaux mis à la charge du Délégué par le contrat et ses modifications ultérieures,
- la gestion des relations avec les abonnés du service pendant toute la durée du contrat,
- l'information et l'assistance technique à la collectivité pour lui permettre de maîtriser le service, notamment par la transmission de données précises et fiables.

Le projet de contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Paul-en-Jarez emporte convention de mandat d'encaissement par le délégataire de la part métropolitaine du tarif de l'eau potable au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole.

Conformément à ces dispositions, l'avis favorable du comptable a été sollicité le 27 juillet 2021 sur les clauses du projet de contrat concernant ce mandat.

Exploitation

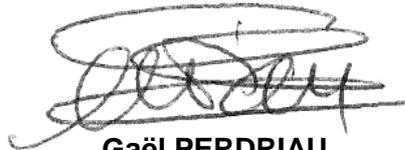
Pour donner à Saint-Etienne Métropole, les meilleures garanties du respect de ses engagements par le délégataire, les pénalités du contrat ont été renforcées.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le choix de la Société STEPHANOISE DES EAUX comme délégataire du service public de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Paul-en-Jarez ; pour une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois à compter du 1^{er} décembre 2021,**
- **approuve le contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Paul-en-Jarez et ses annexes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de délégation de service public avec la Société STEPHANOISE DES EAUX et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Gaël PERDRIAU